

CONVENTION DE PARTENARIAT
n° 2022-1068

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2022.10.19.8.2 du 19 octobre 2022,

Ci-après dénommé « **Tisséo Collectivités** »

ET

Association LINK, sis 6 rue d'Aldeguier - Domaine Martini, appt 609 – 31500 TOULOUSE (N° Siret : 919378364 - APE : 94.99Z – Déclaration en préfecture de la Haute-Garonne : W313036834) et représentée Emmanuelle CHOussy, dûment habilitée à signer la présente en sa qualité de présidente,

Ci-après dénommée « **l'association LINK** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Pour la coupe du monde de rugby 2023, Toulouse sera ville hôte et accueillera cinq matchs du 8 septembre au 28 octobre 2023.

Tisséo, transporteur de nombreux supporters et spectateurs, sera un des acteurs de la réussite de ce très grand événement dans lequel s'inscrit le projet « Femmes du rugby », projet créatif et caritatif, né d'une idée de la photographe Emmanuelle CHOussy, mentoré par Jean-Pierre PAGÈS, auteur de l'encyclopédie photographique « Gueules du rugby » et soutenu par l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole.

Ce projet consiste à réaliser un ouvrage photographique, à paraître en septembre 2023, qui valorisera la rencontre entre un joueur ou joueuse toulousain(e) de rugby et une femme qui l'aura inspiré. Ces 40 portraits photographiques seront accompagnés d'une vidéo.

Un pourcentage des bénéfices des ventes du livre et des ventes sur les tirages lors d'événements, sera reversé à l'association les RUBIES, 1^{er} club de rugby santé en France qui encourage la pratique du rugby sport santé ou rugby à 5 en prévention tertiaire après cancer et en prévention primaire pour les sédentaires.

Par ailleurs, « Femmes de rugby » s'inscrit dans l'ADN de Tisséo, et rejoint ses valeurs (telles que l'inclusion et l'égalité), ainsi que ses actions en faveur des femmes (lutte contre le harcèlement dans les transports, l'expérimentation de la descente à la demande en soirée, ...).

Soutenir cette initiative est également pour Tisséo l'occasion de se placer dès à présent comme un acteur de la coupe du monde de rugby 2023, en incitant à l'utilisation des transports en commun et au respect des valeurs communes au rugby et à Tisséo par les spectateurs et supporters durant leurs déplacements sur le réseau.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et l'association LINK.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE TISSEO COLLECTIVITES

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Autoriser qu'une séance photo du projet puisse se dérouler dans une cabine de Téléo ;
- Promouvoir le projet « Femmes du Rugby » par la diffusion de visuels fournis par l'association LINK sur les réseaux sociaux de Tisséo, les écrans embarqués des bus Linéo, des cabines Téléo et dans certaines stations de métro, du 6 septembre 2023 au 30 octobre 2023 ;

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LINK

L'association LINK s'engage à :

- Réaliser la séance photo dans le respect des consignes qui lui seront données par le personnel d'exploitation du téléphérique Téléo, et fournir des clichés de la séance et des backstages afin que Tisséo puisse communiquer de son engagement dans le projet ;
- Fournir 35 exemplaires du livre « Femmes du Rugby » à Tisséo Collectivités ;
- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités dans l'ouvrage du projet, et sur l'ensemble de supports du projet et de communication print et digitaux, sur tout support destiné à la presse ;
- Faire mention de Tisséo Collectivités sur les réseaux sociaux à raison d'une fois par semaine minimum pendant la durée du projet ;
- Assurer la visibilité de Tisséo sur le stand « Femmes du Rugby » du Village des supporters durant la Coupe du Monde ;
- Confectionner au moins 2 visuels différents incluant le logo de Tisséo Collectivités, livrables au format HB et BD pour que Tisséo puisse réaliser une communication sur le projet.
- Accorder à Tisséo Collectivités des prises de paroles au cours d'événements divers qui seront organisés dans le cadre de la promotion de « Femmes du Rugby » et pendant toute la durée du projet jusqu'à la fin de la coupe du monde.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Tisséo Collectivités versera une participation financière d'un montant de 5.000,00 € H.T. (cinq mille euros hors taxes – non soumis à TVA) :

- 2.500 € HT payables après notification de la présente convention,
- 2.500 € HT conditionné à la livraison effective de 35 exemplaires de l'ouvrage.

L'association LINK fera la demande de versement mentionnant le montant de la participation financière, le numéro de la convention et le RIB auprès de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie.
Elle prend fin le 30 octobre 2023.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux.
Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires, le

Pour Tisséo-Collectivités
Le président,

Jean-Michel LATTES

Pour L'association LINK
La présidente,

Emmanuelle CHOUSSY